ELABORATION DU PTGE ROUBION JABRON

COTECH n°2 – *Phase 5 : Élaboration du plan d'action*

Le 10 mars 2026 à Pont-de-Barret

Introduction de la réunion par le SMBRJ

M. Robert Palluel, président du SMBRJ, ouvre la séance en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence. Damien Chantreau propose ensuite un tour de table afin de permettre à chacun de se présenter.

Il rappelle l'objectif de ce comité technique (CoTech). Un ensemble de documents préparatoires a été transmis en amont aux participants afin de favoriser des échanges constructifs et un travail efficace durant la réunion. Il est également précisé que le calendrier et l'organisation du COTECH ont été adaptés en tenant compte du contexte électoral.

Présentation du consultant

Maïlis Croizer, du bureau d'études BRL Ingénierie, présente ensuite les principaux éléments suivants :

- Rappel de la stratégie PTGE et des objectifs fixés ;
- Retour sur les ateliers n°3 ;
- Présentation de la liste des actions retenues et d'une première priorisation ;
- Méthodologie proposée pour l'évaluation des actions et de la stratégie ;
- Modalités de portage, de financement et d'accompagnement des actions, ainsi que la mobilisation des acteurs.

Le diaporama ayant servi de support à la présentation est disponible en annexe du présent compte-rendu. Les principaux points de discussion et les échanges ayant suivi cette présentation sont synthétisés par partie ci-dessous.

Rappel de la stratégie PTGE

Maïlis Croizer fait un point sur le phasage de l'étude. On arrive désormais dans sa phase finale, consacrée à l'élaboration du plan d'actions. À cette étape, les élus seront mobilisés, notamment dans le cadre des futures réunions du comité stratégique (CoStrat) et du comité de pilotage (COPIL). La séance du jour constitue ainsi un temps de travail préparatoire visant à consolider les éléments avant leur présentation à ces instances.

M. Colin Dubreuil, de l'AERMC, interroge l'usage de la notion de « sécurisation » dans le titre de l'orientation B. Il explique que l'Agence de l'eau favorise la notion de « substitution », car derrière le mot sécurisation, il peut y avoir de la sécurisation préventive, qui peut aller à l'encontre des objectifs de sobriété et d'équilibre quantitatif. Il est recommandé de mettre à jour ces formulations pour éviter toute ambiguïté.

Liste des actions retenues et première priorisation

Maïlis Croizer et Audrey Grevet, de BRLi, présentent les actions retenues dans le plan d'action actuel selon leur priorisation. Elles ont été divisées en plusieurs catégories, les principaux points de discussion et les échanges ayant suivi la présentation de ce plan d'action sont les suivants :

Les actions prioritaires

- Mme Christelle Harmegnies de la CCDB demande si la création de stockage est intégrée aux projets d'hydraulique douce.

  Mme Audrey Grevet répond que des aménagements de stockage peuvent effectivement être considérés, tout dépend de l'échelle, des usages et de l'objectif (infiltration, biodiversité, etc.).

  M. Antoine Morinay Calmon, directeur et responsable agroforesterie de l'ADAF, confirme que les éléments de stockage dans le cadre de l'hydraulique douce n'ont pas vocation à être prélevés pour des usages anthropiques, mais plutôt à favoriser l'infiltration et la rétention de l'eau.

- Mme Christelle Harmegnies explique qu'une formation à destination des futurs élus est prévue concernant l'urbanisme. Il apparaît pertinent de consacrer un temps spécifique à la présentation des principaux enjeux liés à l'eau. Dans cette perspective, elle propose de coconstruire, avec le SMBRJ, une animation ou un temps d'échange dédié à ces enjeux à destination des élus.

  M. Damien Chantreau valide cette idée, et souligne l'intérêt que ce type d'action ne soit pas portée seulement par le SMBRJ, mais également par les EPCI, qui sont plus régulièrement en contact avec les élus.

- M. Colin Dubreuil précise sa première intervention sur la notion de sécurisation et demande ce que l'on entend derrière cette notion dans le plan d'action.

  Maïlis Croizer répond qu'il s'agit d'un terme utilisé au sens large, comprenant à la fois les thématiques quantitatives et qualitatives. À titre d'exemple, pour l'action relative à la sécurisation de l'approvisionnement AEP, le COPIL PTGE peut se positionner lorsque les gestionnaires AEP envisagent la mobilisation de nouvelles ressources.

- M. Aurélien Mourgues de la CCDB demande si le COPIL PTGE pourrait se positionner sur d'autres thématiques également.

  Damien Chantreau répond qu'effectivement, l'avis du COPIL PTGE pourrait s'étendre à d'autres actions (pas seulement la sécurisation des captages). Il ajoute que le format est à réfléchir, il pourrait s'agir d'une entité à l'échelle du bassin versant qui intègre les problématiques liées au PTGE, mais aussi au PAPI, etc.

  Mme Nathalie Lesaffre, du conseil départemental de la Drôme, répond que ce type d'organisation existe sur l'Aygue.

- Damien Chantreau revient sur l'action de consultation du COPIL pour la mobilisation de nouvelles ressources. Il précise que les deux projets cités, les calcaires Barrémo-Bédoulien et le synclinal de Saou, sont mis sur la table aujourd'hui bien que peu revenus dans le processus de concertation, car ils sont particulièrement d'actualité et qu'ils concernent des ressources locales. L'étude de connaissance sur les calcaires du synclinal de Saou est ressortie dans le bilan besoin – ressource du SCoT Drôme Aval et pourrait être inscrite dans le contrat eau et climat Drôme. Il paraît pertinent de les mentionner dans le catalogue d'actions.

  M. Philippe Jouffre du SIEBRC ajoute que l'action de mobilisation des calcaires Barrémo-Bédoulien est prioritaire pour le SIEBRC à la suite des problématiques de qualité sur le captage des Reynières (nitrates) et qu'ils sont accompagnés par Agence de l'Eau. Il lui parait nécessaire de faire figurer ce projet dans le PTGE, sous la forme d'une action par exemple.

Au-delà du syndicat, d'autres acteurs du territoire comme l'agglomération de Montélimar pourraient être concernés par ce forage. Il ajoute qu'en fonction de la localisation du forage, les coûts d'investissement et de fonctionnement du forage seront conséquents.

M. Colin Dubreuil confirme l'intérêt d'une action sur ce projet pour assurer les financements par l'AERMC, surtout qu'il s'agit bien d'une substitution d'une ressource déficitaire.

Il est convenu d'inscrire ce projet comme action à part entière dans le catalogue d'actions du PTGE, avec l'accord notamment du SMBRJ, SIEBRC et de l'Agence.

Concernant le synclinal de Saou, il n'y a pas d'action spécifique dans le catalogue pour le moment. Le sujet est en attente, il doit être mentionné, mais les besoins se trouvent du côté du bassin versant de la Drôme.

Mme Nathalie Lesaffre valide qu'il peut être pertinent de le mentionner pour mémoire, la ressource étant située sur le bassin versant.

Mme Sara Frey, de la CCVD, indique que l'étude de la ressource du synclinal est inscrite dans le contrat Eau et Climat et le PTGE Drôme avec pour maître d'ouvrage les EPCI, département et communes.

- Mme Sara Frey s'interroge sur la notion de « priorisation » des captages à sécuriser, le COPIL doit-il être proactif avec les maîtres d'ouvrage pour identifier les besoins ? Ou les maîtres d'ouvrage se manifestent-ils ?

  Damien Chantreau répond que les deux options sont possibles.

Continuité des actions prioritaires

- Damien Chantreau propose d'intégrer une quatrième action sur la thématique du stockage. Une action intermédiaire entre l'état des lieux et la recherche de nouvelles créations de stockage. Il s'agirait d'accompagner la mise aux normes des plans d'eau existants, vis-à-vis des débits réservés, des prises d'eau, etc. Avec un potentiel effacement si les enjeux environnementaux sont importants ou qu'il n'y a pas d'usage.

  Mme Christelle Harmegnies confirme qu'il est même primordial d'ajouter une action intermédiaire pour l'accompagnement à la mise en norme, afin d'éviter les tensions et conflits d'usage quant à l'utilisation de la ressource.

  Damien ajoute que cette action donnera des bases pour la création de la charte sur les modalités de stockage.

  Mme Aurélie Wild, de la DDT, précise que la priorisation des plans d'eau les plus stratégiques sera nécessaire, car il s'agit d'un travail de longue haleine et chronophage.

- Mme Julie Lombard-Latune, de Montélimar Agglomération, s'interroge sur l'articulation entre l'action B3, c'est-à-dire l'étude sur le stockage, et l'étude globale sur le ruissellement.

  Maïlis Croizer répond qu'il y aura tout d'abord un lien avec la recherche des impacts environnementaux des projets de stockage, si les effets sont trop importants sur l'hydrologie alors le projet de stockage peut ne pas aboutir.

  Mme Camille Zou du SMBRJ ajoute que la transversalité des études existe également avec le PAPI. Des zones de stockage temporaires avec les eaux de ruissellement sont prévues pour réduire les effets des inondations et améliorer l'infiltration. Le cahier des charges de l'étude sur le ruissellement est en cours, il y aura des données sur les zones de ruissellement, avec un besoin potentiel de compléments sur la thématique hydraulique douce. De manière générale, les aménagements de ce type sont attendus aujourd'hui dans le PAPI. Le lancement de l'étude est prévu pour 2026 – 2027.

- Mme Elise Chevalier, de la CCVD, apporte des éléments de retour d'expérience sur les études de capacités de stockage. Il faut avoir en tête qu'il s'agit d'études extrêmement théoriques, et qu'il faut prendre en compte, notamment dans les fiches actions, les réalités foncières, financières, etc.

  Mme Camille Zou complète en ajoutant la complexité administrative et réglementaire de ce type de projet. Le temps technicien à consacrer peut devenir important, c'est un élément à prendre en compte dans la fiche action.

- Mme Sophie Lasausse, directrice générale du Syndicat d'Irrigation Drômois, s'interroge sur l'existence d'une demande agricole pour du stockage sur le territoire et sur l'urgence ou non à lancer ce genre d'étude.

  M. Antoine Morinay Calmon répond qu'il y a toujours une demande de fond, notamment face à la diminution de la ressource.

  M. Robert Palluel demande si cette demande concerne davantage l'amont du bassin versant.

  M. Antoine Morinay Calmon répond que les besoins existent notamment pour l'installation et le maintien de l'agriculture à l'amont.

  Damien Chantreau ajoute qu'il y a eu des remontées sur le sujet et qu'il ne faut pas l'occulter. Il ne s'agit pas d'une urgence, mais d'une thématique à étudier.

- M. Colin Dubreuil propose d'intégrer la notion de risque de regret et de s'interroger sur l'action du point de vue de l'adaptation au changement climatique. Il s'agit d'un bon indicateur pour déterminer la pertinence d'une action.

  Maïlis Croizer répond que ces éléments seront effectivement mis en avant dans les fiches. Ce CoTech est un cadre intéressant pour identifier les actions sur lesquelles le territoire se pose encore des questions.

- M. Philippe Jouffre s'interroge sur la possibilité d'intégrer l'aspect usage agricole dans le PAPI.

  Mme Camille Zou ne sait pas si c'est une possibilité, pour le moment, seuls les stockages temporaires sont envisagés. Sous le prisme PAPI, ces stockages n'ont pas vocation à être prélevés. La potentielle mobilisation de ces eaux des crues est en réflexion, les conditions de financement étant particulières. La transversalité des CCTP PAPI / PTGE est à étudier.

  M. Philippe Jouffre ajoute qu'il serait dommage de ne pas essayer sur le territoire, par cohérence et pour répondre aux enjeux globaux (tête de bassin avec tourisme, gestion forestière, etc.)

Actions en toile de fond

Maïlis Croizer précise que les actions de sobriété dans le secteur agricole ne concernent pas uniquement les agriculteurs qui prélèvent sur les ressources locales, mais aussi ceux utilisant les réseaux du SID.

- Mme Elise Chevalier annonce que le territoire de la CCVD est lauréat d'un appel à projet AERMC sur la thématique des PSE, en lien avec la réduction des besoins en eau agricole et l'infiltration. Les porteurs de projet disposent d'un an pour monter le dispositif, qui sera très spécifique à la plaine de la Drôme, en fonction du type de système irrigué, des gros consommateurs et des secteurs en déficit.

- Damien Chantreau interroge les participants sur la présentation en cours et le plan d'action proposé au regard du processus de concertation qui a eu lieu. Il demande si les ateliers ont été correctement retranscrits.

- Mme Julie Lombard-Latune demande si la priorisation des actions sera mise à jour au regard des critères d'évaluation de l'action.

  Maïlis Croizer précise qu'effectivement ces critères permettront de revoir le chronogramme et le dimensionnement des actions. Les fiches actions intégreront également les externalités positives et négatives, avec par exemple l'impact sur la qualité.

Actions à moyen et long terme

- M. Philippe Jouffre demande, lorsqu'il est fait référence au Rhône, s'il s'agit de la nappe d'accompagnement ou de l'eau brute superficielle ?

  Maïlis Croizer précise qu'il s'agit de la ressource Rhône au sens large, cette formulation est utilisée pour désigner les ressources extérieures au territoire local.

- Mme Sophie Lasausse précise que le SID est engagé dans une démarche d'amélioration permanente de la performance des réseaux avec un objectif de rendement > 85 %. Environ 2/3 des réseaux atteignent cet objectif. Les efforts d'optimisation se poursuivent, mais les marges de progression restent limitées, notamment en raison de contraintes financières et techniques. Même si les actions ne sont pas réalisées directement sur le BV, l'objectif reste de réduire les prélèvements sur le Rhône, générant ainsi des externalités positives à une échelle plus large. Aucun objectif chiffré de rendement spécifique n'est fixé pour ce territoire, qui ne constitue pas une priorité particulière dans cette démarche.
- Mme Christelle Harmegnies s'interroge sur le positionnement de l'action de diagnostic des consommations touristiques, actuellement placée en « moyen terme ». Elle suggère de la repositionner comme prioritaire, dans la mesure où ce diagnostic pourrait alimenter d'autres actions, notamment la charte tourisme et les réflexions en lien avec les documents d'urbanisme. Le sujet a par ailleurs été largement évoqué lors des ateliers.

  Maïlis Croizer précise que cette action correspond, à ce stade, à la réalisation d'une étude comprenant notamment des entretiens avec les campings afin d'analyser les consommations et d'identifier des leviers d'amélioration. La priorisation de cette action reste à préciser, notamment au regard de sa faisabilité, de la disponibilité des maîtres d'ouvrage, etc.

Méthodologie d'évaluation de la stratégie

Maïlis Croizer présente les différentes modalités envisagées pour l'évaluation des actions et de la stratégie globale du PTGE. Plusieurs approches sont proposées :

- Résultats attendus (volumes économisés et substitués)
- Analyse multicritère
- Analyse coût-efficacité
- Evaluation du « Risque de regret »

Elle précise que des entretiens seront menés dans les derniers mois d'élaboration du PTGE afin d'alimenter ces différentes analyses.

- M. Colin Dubreuil valide la liste de critères proposées pour l'analyse multicritère, ainsi que les éléments intégrés à la fiche action. Il souligne toutefois que la distinction entre ce qui relève d'un objectif ou d'un résultat attendu et ce qui constitue un critère d'évaluation peut parfois être ambiguë.
- Mme Christelle Harmegnies s'interroge sur l'existence éventuelle d'une hiérarchisation entre les critères, par exemple entre critères environnementaux et sociaux.

  Maïlis Croizer précise qu'aucune hiérarchisation n'est prévue à ce stade.

Portage, financement et accompagnement des actions, mobilisation des acteurs

Présentation du tableau par Maïlis Croizer et Audrey Grevet, les éléments apportés lors du CoTech ont été ajoutés en bleu dans les tableaux du support de présentation en annexe. Les principaux points de discussion et les échanges complémentaires sont les suivants :

- Formation des élus (A7) : Aucun financement n'est prévu par l'Agence de l'Eau pour la formation des élus actuellement. Le CNFPT propose des formations gratuites. Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a déjà organisé des formations sur la thématique de l'eau dans l'aménagement. Des groupes techniques d'urbanisme locaux pourraient bénéficier d'une formation spécialisée sur l'eau.
- Suivi de la qualité des cours d'eau (B7 et B8) : l'observatoire des eaux superficielles peut être mobilisé (partenaire technique), à voir si la cadence actuelle des suivis est suffisante (5 – 6 ans).

  Chaque année, le SID réalise des analyses sur l'eau brute en provenance du Rhône. Les analyses PFAS ne sont pas encore effectuées mais pourraient l'être lors des prochaines campagnes.

- « Réalisation d'une étude sur les écoulements du bassin versant du Roubion Jabron et priorisation des zones où ralentir l'eau » (C5) : Elle pourrait être coportée ou portée par l'ADAF, à l'image de l'étude sur le petit bassin versant de Bost.

  Il est difficile de se positionner sur les acteurs impliqués, car peu de retours d'expérience sont disponibles à ce jour.

  Les EPCI peuvent également prendre le rôle de maître d'ouvrage. A titre d'exemple, un technicien à temps plein est embauché par la CCVD, avec SMRD, pour dégrossir le travail et identifier les enjeux prioritaires. Il est financé dans le cadre du contrat Eau et Climat.

  Au niveau du Rhône Crussols, un bureau d'étude est impliqué pour identifier les zones d'infiltration.

- Prairies : Les EPCI peuvent intervenir via le plan pastoral (outil à ne pas oublier). L'ADEM est un acteur clé sur ce sujet et, avec les moyens disponibles, peut contribuer au financement.

- Financement des actions D1 à D6 : Ces sujets sont inscrits dans le contrat Eau et Climat et financés par l'Agence de l'eau pour le bassin versant de la Drôme. À défaut, d'autres sources peuvent être mobilisées : PAT, fondations ou autres financeurs.

Gouvernance future du PTGE

Audrey Grevet présente un récapitulatif des propositions et réflexions sur la gouvernance, discutées lors du COPIL 3. L'intégration de nouveaux membres, une fréquence de deux COPIL par an et la création d'un site web ont par exemple été proposées.

Le SMBRJ valide la proposition d'une fréquence de deux COPIL annuels, qui lui parait adaptée d'un point de vue animation. Il propose de rester tout de même flexible, en se réservant la possibilité de mettre en place des instances de travail complémentaires si besoin.

Concernant la communication, la création d'un site internet dédié n'apparaît pas indispensable. Il est plutôt proposé de mettre en place une page dédiée au PTGE sur le site internet existant du SMBRJ, à l'image de ce qui va être réalisé pour le PAPI.

Le SMBRJ propose également de réfléchir au cadre de travail pour les échanges techniques et la préparation des COPIL, par exemple via la mise en place d'un comité technique ou de commissions thématiques.

La question de la charge de travail est également abordée. Certaines structures sont susceptibles de cumuler un rôle de maître d'ouvrage sur plusieurs actions, ce qui devra être pris en compte comme critère de priorisation. Cet enjeu concerne notamment le SMBRJ, qui assurera le suivi des actions, sans volonté de développer la structure à court terme.

Damien Chantreau soulève enfin la question de la transition entre la phase d'élaboration et la phase de mise en œuvre du PTGE. Il conclut la séance en invitant les participants à transmettre, si besoin, leurs retours sur le catalogue d'actions.

Le prochain CoTech est envisagé fin mai ou début juin, avec la possibilité d'organiser un COPIL avant l'été.

Il remercie les participants pour leur mobilisation et le partage.

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU ROUBION ET DU JABRON

smbrj SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU ROUBION ET DU JABRON

Comité Technique PTGE

Pont de Barret, 10 mars 2026 à 9h30

Nom	Prénom	Structure	Signature
Monier	Yann	FD pêche 26	Excusé
SCELLE - HÉBERT	Séverine	SCOT VDA	
HARMEGNIES	Christelle	CCDB	
LASAUSSE Sophie		SID	
LESAFFRE N.		CD26	
DUBREUIL	Colin	AERMC	
PALLUEL	Robin	SMBAJ	
TOURGUES	Aurélien	CCDB	
JOUFFRE	Philippe	SIEBRC	
FREY	Sara	CCVD	
MORINAY CALMON	Antoine	ADAF	
Zou	Camille	SMBRJ	
Hogenin	Enes	SMBRS	
Mutin	Mélissa	SMBRJ	
LATUNE	Julie	CAMA	
WILD	Aurélie	DDT26	
PIGNEDE	Boris	CAMA	
Descours	Matteo	CAMA	
CHEVALIER	Elise	CCVD	
HOUDAER	Arthur	CA26	

ANNEXE 2 : SUPPORT DE PRESENTATION DU CONSULTANT

smbrj
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU ROUBION ET DU JABRON

Élaboration du PTGE

Phase 5 : Élaboration du plan d'action

COMITÉ TECHNIQUE N°2

LE 10 MARS 2026 À PONT-DE-BARRET

BRL INGÉNIERIE

SOMMAIRE

- Rappel de la stratégie PTGE et des objectifs fixés
- Retour sur les ateliers n°3
- Liste des actions retenues et première priorisation
- Méthodologie d’évaluation de la stratégie
- Portage, financement et accompagnement des actions, mobilisation des acteurs

1

Rappel de la stratégie PTGE et des objectifs fixés

Phasage de l'étude

Comités stratégiques (CoStrat)
Comités de Pilotage (COPIL)
Ateliers de concertation

Nov 2024 | Fev 2025 | Mai 2025 | Sept 2025 | Dec 2025 | Mars 2026 | Juin 2026

Phase 1 : Etat des lieux

Entretiens bilatéraux Janv-fév

- Etat actuel du territoire sur le climat, les ressources en eau, les besoins et les milieux aquatiques
- Identification des enjeux quantitatifs par sous territoires

Phase 2 : Scénario tendanciel

CoStrat n°1 13 fév
COPIL n°1 21 mars
Ateliers n°1 6 mai
COTECH n°1 20 mai
COPIL n°2 5 juin

- Projection de l'évolution potentielle des ressources en eau du territoire sous l'effet du CC
- Élaboration d'un scénario tendanciel des besoins en eau à horizon 2050

Phase 3 : Scénarios d'action

Ateliers n°2 26 juin
SecTec 18 sept
COPIL n°3 6 nov

- 2 à 3 scénarios prospectifs permettant d'améliorer l'équilibre quantitatif grâce à des gestions quantitatives différentes

Phase 4 : Stratégie

COPIL n°4 18 déc

Phase 5 : Plan d'actions

Ateliers n°3 15 janv
COTECH n°2 10 mars
CoStrat n°2 Mai ?
COPIL n°5 Juin ?

- Une stratégie et un plan d'action constituant le PTGE du territoire
- Fiches actions et analyse de leur pertinence
- Choix des modalités de gouvernance et pilotage du PTGE

PTGE 2027-2032

BRL INGÉNIERIE

La stratégie PTGE Roubion

Le changement climatique impacte :

- Les **ressources** : baisse des débits d'étiage, diminution de la recharge des nappes et assèchement progressif des sols
- Les **besoins** : Augmentation de l'évapotranspiration (+ augmentation démographique)

L'objectif du PTGE est de **préserver l'équilibre entre ressources et besoins des usages et des milieux** du bassin versant du Roubion Jabron (dont respect des volumes prélevables)

A. Renforcer la sobriété et l'optimisation des usages AEP

Priorité à la sobriété et aux économies d'eau dans les usages

Agir sur **l'efficacité des usages** et **l'adéquation entre besoins et ressource** disponible

B. Sécuriser l'accès à la ressource, notamment en période d'étiage

Recherche de **ressources complémentaires de bonne qualité** qui puissent être mobilisées de façon **raisonnée et durable**

(Rhône, petits stockages hivernaux, autres eaux souterraines du territoire…)

C. Améliorer la capacité d'infiltration et de rétention de l'eau dans les sols et le fonctionnement des milieux

Renforcement de la résilience des milieux naturels et de leur capacité naturelle à réguler le cycle de l'eau

Agir sur la **connaissance** des ressources et des écoulements, la **préservation et restauration** des milieux et **l'aménagement paysager**

D. Promouvoir des systèmes agricoles diversifiés et résilients

Adaptation des pratiques agricoles pour réduire la pression sur la ressource en eau

Agir sur **l'efficacité de l'irrigation** et la **diminution des besoins en eau par hectare**

BRL INGÉNIERIE

La stratégie PTGE Roubion

Objectif PTGE

Préserver l'équilibre entre ressources et besoins des usages et des milieux du bassin versant du Roubion Jabron dans un contexte de changement climatique

Orientations stratégiques

Objectifs

A. Renforcer la sobriété et l'optimisation des usages AEP

- Promouvoir des pratiques économes en eau potable
- Améliorer et maintenir la performance des réseaux AEP
- Ajuster le développement démographique par rapport à la ressource en eau
- Encadrer la consommation en eau touristique

B. Sécuriser l'accès à la ressource, notamment en période d'étiage

- Etudier et définir les modalités des stockages hivernaux sur le territoire
- Renforcer la sécurisation de l'AEP en limitant les impacts sur les ressources les plus fragiles quantitativement
- Adapter la mobilisation des eaux du Rhône pour l'AEP en période d'étiage
- Surveiller l'évolution de la qualité des ressources en eau

C. Améliorer la capacité d'infiltration et de rétention de l'eau dans les sols et le fonctionnement des milieux

- Améliorer les connaissances des ressources et des écoulements
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et des zones humides
- Ralentir les écoulements en zones agricoles et urbaines
- Maintenir une mosaïque paysagère (prairies, forêts)

D. Promouvoir des systèmes agricoles diversifiés et résilients

- Optimiser la performance et le pilotage de l'irrigation
- Accompagner la mise en œuvre de filières et de pratiques visant à réduire les besoins en eau à l'hectare

E. Transversal - Gouvernance : renforcer la coopération et la coordination entre acteurs de la gestion de l'eau

- Mettre en place une gouvernance inter-sectorielle pour la mise en œuvre du PTGE

BRL INGÉNIERIE

2

Retour sur les ateliers n°3

Restitution des ateliers du 15 janvier

➔ Découverte et appropriation du catalogue d'actions : **échanges sur les modalités de mise en œuvre des actions :**

- Objectifs fixés
- Qui fait quoi ?
- Où ?

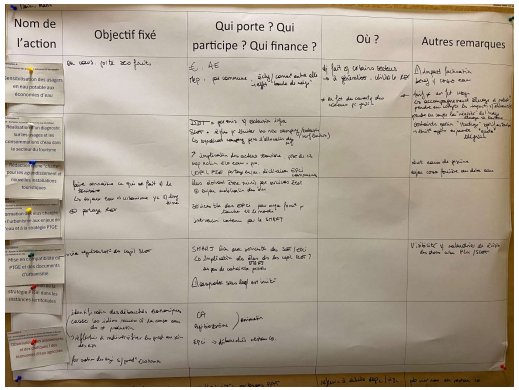

➔ Discussions autour de cartes actions

Orientation A

A1 : Promouvoir des pratiques économes en eau potable

Mise en place de pratiques économes en eau potable auprès des usagers domestiques et non domestiques

Objectif : Accompagner les habitants, les entreprises et les établissements publics à diminuer leur consommation unitaire

Effets attendus	Coût unitaire
15 % de consommation unitaire par habitant : - 21 L/j/hab **- 315 000 m³ à l'étiage**	80 €/kit hydroéconome 150 €/compteur abonné en télérelève

Orientation C

C2 : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et des zones humides

Restauration des tronçons de cours d'eau prioritaires du territoire

Objectif : Améliorer l'hydromorphologie et la dynamique d'écoulement des cours d'eau pour restaurer le bon état écologique et le potentiel biologique, expérimenter des ouvrages d'hydraulique douce

Proposition objectif	Coût unitaire
15 km de cours d'eau restaurés d'ici 2050, soit ~ 500 ml/an	Travaux restauration : 600 €/ml

BRL INGÉNIERIE

Restitution des ateliers du 15 janvier

➔ Découverte et appropriation du catalogue d'actions : **échanges sur les modalités de mise en œuvre des actions** (Objectifs fixés, Qui fait quoi ? Où ?)

Les objectifs

Modification de l'objectif :
Renforcer la sécurisation de l'AEP en limitant les impacts sur les ressources les plus fragiles quantitativement

Les actions

Modification de l'action B7
*« Suivi de la qualité des cours d'eau et **des eaux souterraines** en période d'étiage »*

Actions à garder / reformuler ?

- *Accompagnement à l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma d'irrigation*
- *Création d'un Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) sur les outils d'aide à la décision*

Si ces actions sont intégrées au plan d'action, quelle priorité ?

Points clés transversaux

- L'importance des **retours d'expérience et de la capitalisation** des connaissances
- La **sensibilisation** et la **mobilisation** des acteurs, et notamment des élus et responsables politiques dont les activités ont un impact sur la ressource (urbanisme, tourisme, planification, etc.)
- La **coordination et la co-construction** entre acteurs et projets
- **Communication et visibilité** autour des actions en cours, à venir, ainsi que sur leurs objectifs et les effets attendus.

BRL INGÉNIERIE

Restitution des ateliers du 15 janvier

➔ Ebauche du plan d'action : **priorisation des actions, chronogramme** sur la durée du PTGE (2027 – 2031) et à plus long terme (horizon 2050)

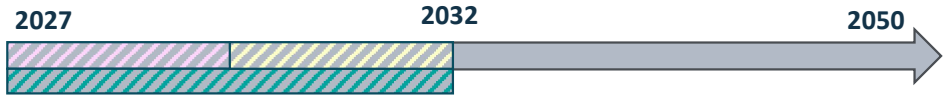

Actions prioritaires : **résultats sur le long terme, prérequis pour d'autres actions et opportunités**

- Orientation C : « Améliorer la capacité d'infiltration et de rétention des sols et le fonctionnement des milieux »
- **Elections mars 2026** : opportunité de formation et de sensibilisation des élus, de communication sur la stratégie PTGE

Actions de toile de fond : **en cours et à renforcer**

- Orientation A : « Renforcer la sobriété et l'optimisation des usages AEP », (promotion de pratiques économes, performance des réseaux, etc.)
- Orientation C : Restauration des tronçons de cours d'eau prioritaires
- Orientation D : « Promouvoir des systèmes agricoles diversifiés et résilients »

Actions à moyen/long terme :

- Orientation B : « Sécuriser l'accès à la ressource, notamment en période d'étiage »

La gouvernance : des actions transversales

BRL INGÉNIERIE

3

Liste des actions retenues et première priorisation

Les supports de présentation de la stratégie

- Des fiches actions
- Un chronogramme (programme d'action par ordre de priorité)
- Des propositions d'évaluation pour se positionner collectivement sur les choix des projets à privilégier

Les supports de la stratégie : la fiche action

Présentation de l'action	• Constat (état des lieux, actions en cours/prévues sur le territoire) • Description et objectifs de l'action • Méthodologie
Acteurs et territoires concernés	• Cibles de l'action • Maîtres d'ouvrage • Partenaires techniques • Animation
Coûts et financement	• Estimation du coût de l'action et du rapport coût/efficacité • Financements potentiels
Calendrier	• Indice de priorité de l'action • Echéance pour la réalisation (distinction en sous actions possible)
Impacts	• Résultats attendus • Niveau d'incertitude • Externalités positives et négatives • Indicateurs de suivi
Autres	• Lien avec d'autres actions • Eléments spécifiques à l'action

Exemples d'éléments partagés

Flexibilité pour s'adapter à chaque action

smbrj

A. Renforcer la sobriété et l'optimisation des usages AEP

Objectif : Promouvoir des pratiques économes en eau potable

FICHE ACTION A1

Sensibilisation des usagers en eau potable aux économies d'eau

Constat
- Consommation individuelle moyenne actuelle : 140 L/j/habitant pour 79 000 habitants
- Actions en cours sur le territoire, exemple des communes de Saou et de Marsanne ayant le label « Ville sobre en eau »

Description et objectifs de l'action
- Encourager la diminution de la consommation unitaire à travers des actions de sensibilisation auprès des habitants et des élus
- Diffuser les efforts mis en place dans certaines communes, les pérenniser
- Réaliser des économies d'eau de l'ordre de -10 % par habitant

Territoire concerné et cible
- Tout le territoire PTGE
- L'ensemble des usagers du bassin versant : scolaires, touristes, habitants, nouveaux arrivants, etc.

Coût efficacité
- €/m3 (à compléter)

Résultats attendus
- 235 000 m3 économisés à l'étiage (-14 L/j/hab)
- Niveau d'incertitude élevé

Financements potentiels
- AERMC
- Département de la Drôme

Modalités de réalisation et de pilotage de l'action
- Maître d'ouvrage : EPCI, communes
- Partenaires techniques : syndicats AEP
- Animation : SMBRJ, Associations

Externalités positives négatives
- Eveil d'une conscience collective sur la ressource
- Montée en compétence des élus et des habitants sur les questions du cycle de l'eau

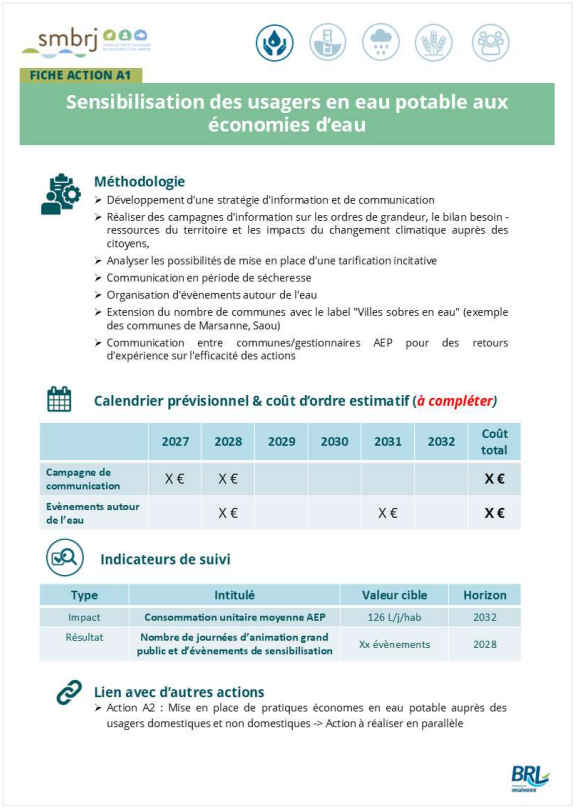

smbrj

FICHE ACTION A1

Sensibilisation des usagers en eau potable aux économies d'eau

Méthodologie
- Développement d'une stratégie d'information et de communication
- Réaliser des campagnes d'information sur les ordres de grandeur, le bilan besoin - ressources du territoire et les impacts du changement climatique auprès des citoyens,
- Analyser les possibilités de mise en place d'une tarification incitative
- Communication en période de sécheresse
- Organisation d'évènements autour de l'eau
- Extension du nombre de communes avec le label "Villes sobres en eau" (exemple des communes de Marsanne, Saou)
- Communication entre communes/gestionnaires AEP pour des retours d'expérience sur l'efficacité des actions

Calendrier prévisionnel & coût d'ordre estimatif (*à compléter*)

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Coût total
Campagne de communication	X €	X €					X €
Evènements autour de l'eau		X €			X €		X €

Indicateurs de suivi

Type	Intitulé	Valeur cible	Horizon
Impact	Consommation unitaire moyenne AEP	126 L/j/hab	2032
Résultat	Nombre de journées d'animation grand public et d'évènements de sensibilisation	Xx évènements	2028

Lien avec d'autres actions
- Action A2 : Mise en place de pratiques économes en eau potable auprès des usagers domestiques et non domestiques -> Action à réaliser en parallèle

Exemple provisoire de fiche action

Priorité majeure

	2026 - 2028	2029 - 2032	2050
Orientation A	A3 : Suivi et diagnostic des consommations unitaires AEP A6 : Mise en compatibilité du PTGE et des documents d'urbanisme A7 : Formation des élus chargés de l'urbanisme sur les enjeux de l'eau et la stratégie PTGE A8 : Rédaction d'une "charte" pour les agrandissements et nouvelles installations touristiques		
Orientation B	B1 : Réalisation d'un inventaire des plans d'eau et retenues existantes, diagnostic de leur fonctionnement et usages B4 : Identification des captages à sécuriser pour des raisons qualitatives ou quantitatives et propositions de pistes de sécurisation prenant en compte la disponibilité des ressources en eau		
Orientation C	C1 : Amélioration des connaissances et sensibilisation à la problématique du drainage C4 : Mise en place de nouveaux piézomètres C2 : Installation de nouvelles stations hydrométriques sur les cours d'eau et réalisation de campagnes de jaugeages C9 : Elaboration d'une stratégie foncière liée à la protection des milieux aquatiques et des zones humides C5 : Réalisation d'une étude sur les écoulements du bassin versant du Roubion Jabron et priorisation des zones où ralentir l'eau C8 : Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion zones humides		

Priorité majeure

Orientation A	A3 : Suivi et diagnostic des consommations unitaires AEP	Mieux connaître les consommations AEP et centraliser les données
	A6 : Mise en compatibilité du PTGE et des documents d'urbanisme	Etudes bilan besoins/ressources en cours + participation croisée des élus et techniciens aux COPIL PTGE et COPIL PLU/SCoT + réunions techniques supp
	A7 : Formation des élus chargés de l'urbanisme sur les enjeux de l'eau et la stratégie PTGE	Connaître les besoins de formation des élus, organiser des formations eau et CC, intervention SMBRJ aux réunions d'information pour les nouveaux élus
	A8 : Rédaction d'une "charte" pour les agrandissements et nouvelles installations touristiques	Encadrer l'évolution des structures touristiques et les pratiques
Orientation B	B1: Réalisation d'un inventaire des plans d'eau et retenues existantes, diagnostic de leur fonctionnement et usages	Connaître les potentialités existantes de stockages, identifier les besoins de mise aux normes et les enjeux socio-écologiques associés, limiter la pression de ces ouvrages sur les milieux
	B4 : Identification des captages à sécuriser pour des raisons qualitatives ou quantitatives et propositions de pistes de sécurisation prenant en compte la disponibilité des ressources en eau	Prise en compte de l'avis du COPIL PTGE avant de nouvelles mobilisations des ressources locales pour sécurisation quantitative ou qualitative de l'AEP
Orientation C	C1 : Amélioration des connaissances et sensibilisation à la problématique du drainage	Identification des zones humides drainées et priorisation des zones à étudier en collaboration avec les propriétaires / exploitants
	C4 : Mise en place de nouveaux piézomètres	Améliorer les connaissances et le suivi des liens nappes/rivières, des impacts potentiels du changement climatique et des prélèvements sur les débits et les stocks des nappes
	C2 : Installation de nouvelles stations hydrométriques sur les cours d'eau et réalisation de campagnes de jaugeages	
	C9 : Elaboration d'une stratégie foncière liée à la protection des milieux aquatiques et des zones humides	Identifier les possibilités d'acquisition foncière et faire le lien avec les documents d'urbanisme, l'étude PAPI, etc.
	C5 : Réalisation d'une étude sur les écoulements du bassin versant du Roubion Jabron et priorisation des zones où ralentir l'eau	Identifier des sous bassins versants prioritaires pour mettre en place une stratégie de ralentissement des écoulements
	C8 :Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion zones humides	Prioriser les zones humides, restaurer la fonction hydrologique, d'habitat, et le rôle de filtration de l'eau

Focus sur l'action B4 : « Identification des captages à sécuriser pour des raisons qualitatives ou quantitatives et propositions de pistes de sécurisation prenant en compte la disponibilité des ressources en eau »

Objectif : Vérifier que la ressource en eau à mobiliser pour la sécurisation n'est pas en déséquilibre quantitatif ou que les prélèvements seront négligeables

Comment :

- Prioriser les captages AEP à sécuriser qualitativement ou quantitativement
- Porter à connaissance du COPIL PTGE les interconnexions de secours envisagées sur le territoire et les ressources potentiellement prélevées
  - Avis du COPIL PTGE, *exemple des réflexions en cours sur la mobilisation des calcaires du Turonien du synclinal de Saou et de l'étude menée dans les calcaires barrémo-bédoulien*

Secteur géographique / cible : Captages à prioriser, projets en cours

Niveau de priorité : Moyenne / en continuité en fonction des études et projets

BRL INGÉNIERIE

Focus sur l'action C5 : « Réalisation d'une étude sur les écoulements du bassin versant du Roubion Jabron et priorisation des zones où ralentir l'eau »

Objectif :

- Etudier les zones de ruissellement, d'érosion, d'infiltration du bassin versant
- Identifier les sous bassins versants prioritaires des affluents du Roubion et du Jabron pour mettre en place une stratégie de ralentissement des écoulements (éléments infiltrants, travail sur les parcelles agricoles, gestion forestière...)

Comment :

- Faire le lien avec l'étude de ruissellement prévue dans le PAPI
- Modélisation des flux d'eau (ruissellement) et de l'érosion pour définir des zones à enjeux
- Création d'un plan territorial d'aménagement en hydraulique douce ou d'un plan territorial de régénération du cycle de l'eau (PTRCE)

Secteur géographique / cible : Etude menée à l'échelle du bassin versant, puis priorisation de secteurs à forts enjeux

Niveau de priorité : Majeure

BRL INGÉNIERIE

Continuité des actions prioritaires

	2026 - 2028	2029 - 2032	2050
Orientation B	*Réalisation d'un inventaire des plans d'eau et retenues existantes, diagnostic de leur fonctionnement et usages*	B2 : Co-construction d'un protocole pour l'utilisation ou la création de retenues de stockage au bilan socio-environnemental optimisé B3 : Lancement d'une étude technique, socio-économique et environnementale sur la capacité de stockage	
Orientation C	*Mise en place de nouveaux piézomètres* *Installation de nouvelles stations hydrométriques sur les cours d'eau et réalisation de campagnes de jaugeages*	C3 : Renforcement du suivi des débits d'étiage des sources à enjeux	
	Réalisation d'une étude sur les écoulements du bassin versant du Roubion Jabron et priorisation des zones où ralentir l'eau	C7 : Ralentissement des écoulements des milieux drainés C10 : Plantation de haies et inventaire du maillage bocager C11 : Renforcement de la capacité de rétention de l'eau dans les sols agricoles C13 : Amélioration de l'infiltration de l'eau dans les sols forestiers C14 : Aides au maintien des prairies sur le territoire	

BRL INGÉNIERIE

Continuité des actions prioritaires

Orientation B	B2 : Co-construction d'un protocole pour l'utilisation ou la création de retenues de stockage au bilan socio-environnemental optimisé	Création d'un cadre validé par l'ensemble des acteurs pour les stockages hivernaux (taille, modèles agri associés, validation des projets…), intégrer la notion d'acceptabilité sociale et les REX des territoires voisins
	B3 : Lancement d'une étude technique, socio-économique et environnementale sur la capacité de stockage	Inventaire des besoins et sites potentiels de stockage, analyse des conséquences socio-économiques pour les exploitations, l'effet sur les débits, des volumes potentiellement substitués, etc.
Orientation C	C3 : Renforcement du suivi des débits d'étiage des sources à enjeux	Améliorer le suivi de l'impact du changement climatique sur les débits et la recharge des nappes
	C7 : Ralentissement des écoulements des milieux drainés	Réalisation des travaux de dédrainage et de restauration des zones humides
	C10 : Plantation de haies et inventaire du maillage bocager	Reconstituer un maillage bocager en bonne santé sur les zones priorisées, définir la trame turquoise du territoire
	C11: Renforcement de la capacité de rétention de l'eau dans les sols agricoles	Etablir un diagnostic des éléments agro-environnementaux structurants (arbres, fossés, noues, bandes enherbées, prairies…), prioriser les zones où les maintenir et les développer
	C13 : Amélioration de l'infiltration de l'eau dans les sols forestiers	Expérimenter et prioriser des actions sur les sols forestiers, sensibilisation
	C14 : Aides au maintien des prairies sur le territoire	Acquisitions foncières et/ou soutien économique des éleveurs pour préserver ces milieux agricoles favorables à l'infiltration

INGÉNIERIE

Focus sur l'objectif : « Etudier et définir les modalités des stockages hivernaux sur le territoire »

Priorité majeure

B1 « Réalisation d'un inventaire des plans d'eau et retenues existantes, diagnostic de leur fonctionnement et de leurs usages »

- Valorisation des données existantes (plans d'eau inventoriés et fonctionnement)
- Identification des besoins de mise aux normes
- Identification des enjeux écologiques

Continuité

B3 « Lancement d'une étude technique, socio-économique et environnementale sur la capacité de stockage »

- Inventaire des besoins
- Identification des sites potentiels de stockage d'un point de vue technique (géologie, topographie, occupation du sol...)
- Analyse des conséquences socio-économiques pour les exploitations agricoles et les impacts cumulés potentiels sur les débits des cours d'eau de la réalisation des stockages
- Choix et priorisation (ou non) de projets concrets de stockage

B2 « Co-construction d'un protocole pour l'utilisation ou la création de retenues de stockage au bilan socio-environnemental optimisé »

- Sujets évoqués : taille des stockages, mise aux normes, devenir des ouvrages existants si pas d'usages, modèles agricoles associés, multi-usages, gouvernance
- Prendre en compte les retours d'expérience d'autres territoires voisins
- Réflexion sur la communication à mener (acceptabilité sociale)

BRL INGÉNIERIE

Secteur géographique / cible : Cibler un territoire ? (plaine de la Valdaine pour irrigation ou cultures, ou Haut Roubion et Jabron pour élevage)

Focus sur l'action C7 : « Ralentissement des écoulements des milieux drainés »

Objectif :
Sur la base des connaissances développées grâce à l'étude hydraulique douce : limiter le drainage et réduire son impact pour restaurer des zones humides et ralentir les écoulements.

Comment :
- Réalisation des travaux de dédrainage et de restauration des zones humides sur les parcelles priorisées

Secteur géographique / cible : Priorisation de certains secteurs à déterminer

Niveau de priorité : Continuité de l'étude C1

BRL INGÉNIERIE

Focus sur l'action C11 : « Renforcement de la capacité de rétention de l'eau dans les sols agricoles »

Objectif :

- Ralentir les écoulements d'eau sur les parcelles , favoriser l'infiltration et la rétention de l'eau dans les sols grâce à des SfN et pratiques adaptées
- Expérimenter et prioriser les actions sur les sols agricoles, quantification des impacts potentiels

Comment :

- Établir un diagnostic des éléments agro-environnementaux structurants (bandes enherbées, jachères, prairies temporaires ou permanentes, haies, agroforesterie, chemins et zones humides) ;
- Concevoir un plan d'actions pour maintenir et développer ces éléments (animation pluriannuelle) ;
- Hausse de la matière organique dans les sols

Secteur géographique / cible : Cibler les secteurs prioritaires

Niveau de priorité : Dans la continuité de l'étude hydraulique douce

BRL INGÉNIERIE

Actions en toile de fond

	2026 - 2028	2029 - 2032	2050
Orientation A	A1: Sensibilisation des usagers en eau potable aux économies d'eau		
	A2 : Mise en place de pratiques économes en eau potable auprès des usagers domestiques et non domestiques		
	A4 : Amélioration des performances des réseaux AEP où des marges de manœuvre sont encore existantes		
	A8 : Sensibilisation sur les économies d'eau dans le secteur touristique		
Orientation B	B8 : Renforcement du suivi de la thermie des cours d'eau en période d'étiage		
Orientation C	C12 : Mise en place d'une gestion intégrée des eaux pluviales en zone urbaine		
	C6 : Restauration des tronçons de cours d'eau prioritaires du territoire		
Orientation D	D1 : Appui de la recherche et de l'innovation sur les systèmes et les pratiques d'irrigation		
	D5 : Appui de la recherche et de l'innovation sur les pratiques agroécologiques		
	D6 : Création de références sur les cultures adaptées au changement climatique		
	D10 : Étude et déploiement des dispositifs de financements innovants pour les agriculteurs		
	D9 : Liens avec et entre les PAT du territoire qui portent des actions similaires en lien avec la résilience des exploitations		

BRL INGÉNIERIE

Actions en toile de fond

Orientation A

- A1 : Sensibilisation des usagers en eau potable aux économies d'eau
- A2 :Mise en place de pratiques économes en eau potable auprès des usagers domestiques et non domestiques

→ Diffusion des efforts de diminution de la consommation, développement d'une stratégie d'information et de communication, distribution de kits, diagnostics de consommations des gros conso, compteurs en télérelève, etc.

- A4 : Amélioration des performances des réseaux AEP où des marges de manœuvre sont encore existantes → Fixer un objectif chiffré (ILP < 2), évaluation coûts /efficacité pour prioriser les communes
- A8 : Sensibilisation sur les économies d'eau dans le secteur touristique → Stratégie d'information et de communication pour les structures et les touristes

Orientation B

- B8 : Renforcement du suivi de la thermie des cours d'eau en période d'étiage

Orientation C

- C12 : Mise en place d'une gestion intégrée des eaux pluviales en zone urbaine → Diagnostic de désimperméabilisation pour développer la recharge active des nappes , intégration aux schémas des eaux pluviales, gestion à la parcelle
- C6 : Restauration des tronçons de cours d'eau prioritaires du territoire → Intégration des agriculteurs et habitants aux projets, expérimentation des ouvrages d'hydraulique douce

Orientation D

- D1 : Appui de la recherche et de l'innovation sur les systèmes et les pratiques d'irrigation
- D5 : Appui de la recherche et de l'innovation sur les pratiques agroécologiques

→ Plateformes d'expérimentation, communication et formations techniques

- D6 : Création de références sur les cultures adaptées au changement climatique → Partage de données technico-économiques spécifiques aux cultures émergentes
- D10 : Étude et déploiement des dispositifs de financements innovants pour les agriculteurs → Accompagnement dans les démarches administratives
- D9 : Liens avec et entre les PAT du territoire qui portent des actions similaires en lien avec la résilience des exploitations → Capitalisation sur les REX à l'échelle du bassin versant, diagnostics d'exploitation et suivi individuel

Focus sur l'action A4 : « Amélioration des performances des réseaux AEP où des marges de manœuvre sont encore existantes »

Objectif :

- Fixer un objectif chiffré, tel un ILP maximum de 2 par gestionnaires AEP

Comment :

- Centralisation des données d'ILP et de rendement des réseaux à l'échelle du territoire PTGE
- Réalisation d'évaluation coûts/efficacité pour prioriser les communes
- Intégration de l'objectif dans les SDAEP et les programmations des travaux des gestionnaires AEP, analyse de la faisabilité des efforts à effectuer pour atteindre ces objectifs

Secteur géographique / cible : Priorisation par secteur et/ou communes (exemples : celles avec un ILP > 5 et sur les communes avec des tensions d'approvisionnement)

Niveau de priorité : Toile de fond, des actions déjà en cours et à soutenir/renforcer

BRL INGÉNIERIE

Focus sur les actions D1 et D5 : « Appui de la recherche et de l'innovation sur les systèmes et les pratiques d'irrigation / pratiques agroécologiques »

Objectif :

Encourager l'innovation, explorer et tester des solutions pour réduire les prélèvements pour l'irrigation en :

- augmentant l'efficience des systèmes d'irrigation
- améliorant la qualité des sols et leur potentiel de rétention d'eau

Comment :

- Poursuite des plateformes d'expérimentations
- Visites de fermes pilotes, démonstration de matériel et pratiques
- Communication technique (journées de sensibilisation et formation)

Secteur géographique / cible : Plaine de la Valdaine ?

Niveau de priorité : Toile de fond, des actions déjà en cours et à soutenir/renforcer

BRL INGÉNIERIE

Focus sur les actions D10: « Étude et déploiement des dispositifs de financements innovants pour les agriculteurs »

Objectif :
Aider financièrement les agriculteurs à augmenter la résilience de leur exploitation au changement climatique et à développer des pratiques durables

Comment :
- Mobilisation des MAEC, PSE, Crédits Carbone, etc.
- Accompagnement des agriculteurs dans les démarches administratives pour les obtenir

Secteur géographique / cible : Ensemble du bassin versant

Niveau de priorité : Toile de fond, des actions déjà en cours et à soutenir/renforcer

BRL INGÉNIERIE

Priorités moyennes et long terme

	2026 - 2028	2029 - 2032	2050
Orientation A		A5 : Priorisation et suivi de la gestion patrimoniale des réseaux AEP A10 : Réalisation d'un diagnostic sur les usages et les consommations d'eau dans le secteur du tourisme	
Orientation B		B5 : Réalisation d'un bilan de la qualité des eaux issues des captages dans le Rhône B6 : Définition des modalités de mobilisation de la ressource Rhône pour l'AEP en période d'étiage B7 : Suivi de la qualité des cours d'eau et des eaux souterraines en période d'étiage	
Orientation D		D7 : Aide à l'installation de nouveaux agriculteurs avec des projets économes en eau D8 : Observatoire des assolements et des pratiques / des économies d'eau agricoles	D4 : Amélioration des performances des réseaux du SID

BRL INGÉNIERIE

Priorités moyennes et long terme

Orientation A	A5 : Priorisation et suivi de la gestion patrimoniale des réseaux AEP	Réalisation de SDAEP, intégration de l'objectif de performance
	A10 : Réalisation d'un diagnostic sur les usages et les consommations d'eau dans le secteur du tourisme	Connaître plus précisément les consommations touristiques, leurs évolutions et centraliser ces données
Orientation B	B5 : Réalisation d'un bilan de la qualité des eaux issues des captages dans le Rhône	S'assurer que le Rhône est une ressource de sécurisation possible de l'aval du territoire en termes qualitatifs
	B6 : Définition des modalités de mobilisation de la ressource Rhône pour l'AEP en période d'étiage	Substituer des prélèvements dans les ressources locales par le Rhône selon des modalités fixées (volumes, saisonnalité, captages substitués concernés…)
	B7 : Suivi de la qualité des cours d'eau et des eaux souterraines en période d'étiage	S'assurer que la qualité ne se dégrade pas (en lien avec CC)
Orientation D	D7 : Aide à l'installation de nouveaux agriculteurs avec des projets économes en eau	Maintenir une agriculture sur le territoire (appel à projets, aides au logement ou au foncier agricole, etc.)
	D8 : Observatoire des assolements et des pratiques / des économies d'eau agricoles	Identifier des nouvelles pratiques et filières en développement pour capitaliser sur les REX
	D4 : Amélioration des performances des réseaux du SID	Réduire les prélèvements dans le Rhône en réduisant les pertes des réseaux, s'adapter à la hausse potentielle des besoins agricoles en lien avec le changement climatique

BRL INGÉNIERIE

Focus sur l'action B6 : « Définition des modalités de mobilisation de la ressource Rhône pour l'AEP en période d'étiage »

Objectif :

- Limiter l'augmentation des pressions de prélèvements dans les ressources locales en période d'étiage en lien avec le changement climatique et la croissance socio-économique en augmentant la mobilisation du Rhône selon les modalités fixées

Comment :

- Identification des bénéfices et contraintes de mobilisation du Rhône pour l'AEP selon différentes modalités (en cas de sécheresse, en période d'étiage ou toute l'année, captages sur les ressources locales substitués, volumes concernés…)
- Avis du COPIL PTGE sur le choix des modalités de mobilisation du Rhône
- Evaluation de l'impact sur le bilan besoins ressources global du territoire

Secteur géographique / cible : Aval du territoire

Niveau de priorité : Moyenne

BRL INGÉNIERIE

Focus sur les actions D7 : « Aide à l'installation de nouveaux agriculteurs avec des projets économes en eau »

Objectif :
Maintenir et soutenir une agriculture innovante et adaptée au changement climatique sur le territoire.

Comment :

- Appel à projets agricoles économes en eau ou travaillant sur la rétention d'eau dans les sols (lien avec les actions d'innovation)
- Aides pour l'accès au logement ? Au foncier agricole ? (liens avec les organismes existants, PAT, etc.)

Secteur géographique / cible : L'ensemble du territoire

Niveau de priorité : Priorité moyenne

BRL INGÉNIERIE

Actions transversales / de gouvernance

	2026 - 2028	2029 - 2032	2050
Orientation E	E1 : Formation et sensibilisation continue des membres du COPIL PTGE E2 : Animation, coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre du PTGE E3 : Représentation de la stratégie PTGE dans les instances territoriales E4 : Communication élargie sur la stratégie PTGE, des actions en cours et des résultats		

BRL INGÉNIERIE

4

Méthodologie d'évaluation de la stratégie

Evaluation de la stratégie

1) Résultats quantitatifs attendus de la stratégie

Exemple de présentation des effets potentiels du plan d'action en termes quantitatifs
(SCoT Vallée de la Drôme)

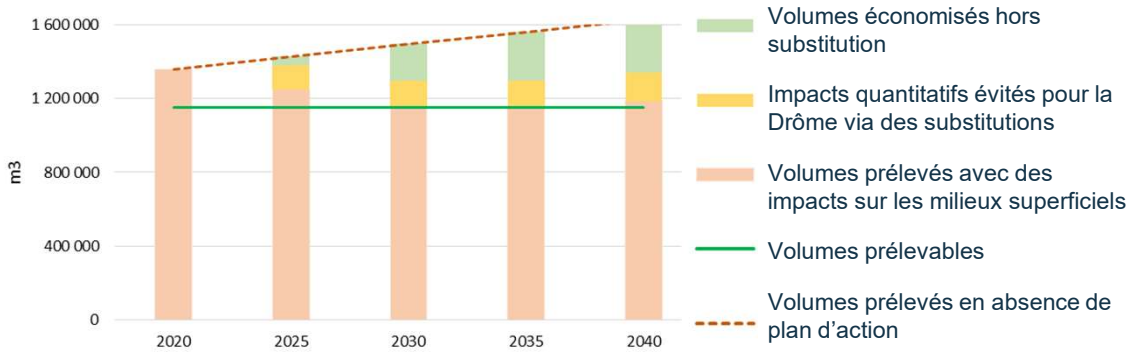

2) Résultats qualitatifs

Externalités positives pour le territoire, qualité de l'eau, cadre de vie, solidarité amont-aval et intersectorielle, etc.

BRL INGÉNIERIE

Evaluation de la stratégie

Critères technico-économiques	➢ Faisabilité (technique, disponibilité du foncier, maîtrise d'ouvrage potentielle…) ➢ Coût d'investissement et subventions, coût d'exploitation/de fonctionnement ➢ Externalités positives et négatives (par ex : impacts sur les autres usagers)
Critères sociaux	➢ Acceptabilité sociale ➢ Intégration des parties prenantes ➢ Cohérence et complémentarité avec les autres programmes de développement et d'aménagement territorial
Critères environnementaux	➢ Volumes économisés sur des ressources déficitaires ➢ Impact sur les débits du cours d'eau ➢ Impacts sur les fonctionnalités des milieux ➢ Impact sur l'occupation du sol

BRL INGÉNIERIE

Evaluation de la stratégie

Résultats attendus → Analyse multicritère → **Analyse coût-efficacité** → « Risque de regret »

1. Définition de l'objectif et identification des actions pour l'atteindre
2. Estimation du coût et de l'impact de chaque action
3. Calcul du ratio coût - efficacité
4. Comparaison et classification

Exemple PTGE :
Coûts (disponibles dans la bibliographie ou estimés en ordre de grandeur dans le cadre de l'étude), intégrés sur une durée, ramenés au **m³ d'eau économisé** (actions visant la sobriété des usages) ou au **m³ d'eau mis à disposition** (action de mobilisation de nouvelles ressources)

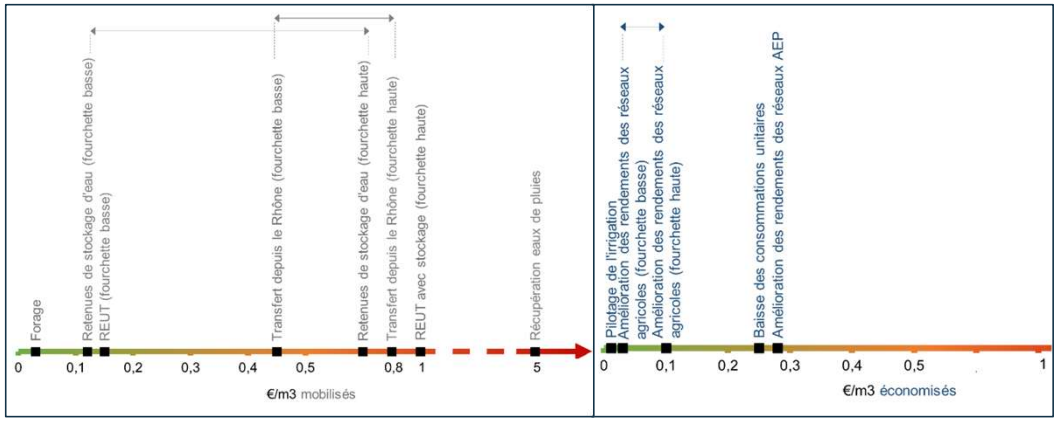

Comparaison des coûts en €/m3 des actions d'économie d'eau (à droite) et de mobilisation de la ressource en eau (à gauche)

BRL INGÉNIERIE

Evaluation de la stratégie

Définition :

- Une action est considérée « sans risque de regret » si elle **assure un bénéfice quels que soient les effets du changement climatique** (et donc indépendamment des incertitudes qui en découlent).
- Soulignons que cette notion ne renseigne en rien sur le **« risque à ne pas agir »** (impacts sur les usages de l'eau ou les milieux aquatiques, conséquences économiques potentielles).

BRL INGÉNIERIE

5

Portage, financement et accompagnement des actions, mobilisation des acteurs

Qui fait quoi ? Orientation A (Renforcer la sobriété et l'optimisation des usages AEP)

Action	Code action	Maître(s) d'ouvrage(s)	Financeur(s) potentiel(s)	Partenaires (techniques, animation)
Sensibilisation des usagers en eau potable aux économies d'eau	A1	Communes, EPCI, SMBRJ et syndicats AEP	AERMC Région, Département EPCI, communes	Délégataires du service public (SAUR...) SMBRJ RDEE (réseau drômois de l'éduction à l'environnement)
Mise en place de pratiques économes en eau potable auprès des usagers domestiques et non domestiques	A2	Communes, EPCI, SMBRJ	AERMC Région, Département EPCI, communes	Syndicats AEP SMBRJ
Suivi et diagnostic des consommations unitaires en eau potable sur les réseaux collectifs par gestionnaires AEP	A3	Gestionnaires AEP (communes et syndicats), SMBRJ	Temps ETP (gestionnaires AEP, SMBRJ)	Centralisation des données : SMBRJ
Amélioration des performances des réseaux AEP où des marges de manœuvre sont encore existantes	A4	Gestionnaires AEP (communes et syndicats)	AERMC Département	
Priorisation et suivi de la gestion patrimoniale des réseaux AEP	A5	Gestionnaires AEP (communes et syndicats)	AERMC Département	
Mise en compatibilité du PTGE et des documents d'urbanisme	A6	SCoT EPCI	Temps ETP (EPCI, SCoT, SMBRJ)	SMBRJ : implication des élus dans les COPIL
Formation des élus chargés de l'urbanisme sur les enjeux de l'eau et la stratégie PTGE	A7	EPCI (programme de formation, relai aux élus), SMBRJ	CNFPT	SMBRJ AMF CAUE RDEE (réseau drômois de l'éduction à l'environnement)

Qui fait quoi ? Orientation A (Renforcer la sobriété et l'optimisation des usages AEP)

Action	Code action	Maître(s) d'ouvrage(s)	Financeur(s) potentiel(s)	Partenaires (techniques, animation)
Sensibilisation sur les économies d'eau dans le secteur touristique	A8	Communes, EPCI et gestionnaires AEP Département	AERMC Région, Département EPCI, communes	Infrastructures d'accueil Agence d'attractivité de la Drôme Partenaires agricoles (en lien avec l'agritourisme)
Rédaction d'une "charte" pour les agrandissements et nouvelles installations touristiques	A9	SCoT EPCI	Temps ETP (EPCI, SCoT, SMBRJ...)	Membres COPIL PTGE SMBRJ DDT
Réalisation d'un diagnostic sur les usages et les consommations d'eau dans le secteur du tourisme	A10	EPCI SMBRJ	AERMC Région, Département EPCI, communes	DDT Le syndicat (Fédération régionale de l'hôtellerie de plein-air)

Qui fait quoi ? Orientation B « Sécuriser l'accès à la ressource, notamment en période d'étiage »

Action	Code action	Maître(s) d'ouvrage(s)	Financeur(s) potentiel(s)	Partenaires (techniques, animation)
Réalisation d'un inventaire des plans d'eau et retenues existantes, diagnostic de leur fonctionnement et de leurs usages	B1	DDT SMBRJ ?		Fédération de pêche, CA 26/OUGC, SMBRJ, CEN, EPCI, DDT ?
Co-construction d'un protocole pour l'utilisation ou la création de retenues de stockage au bilan socio-environnemental optimisé	B2	SMBRJ/Membres du Copil PTGE	Temps ETP	DDT CA 26
Lancement d'une étude technique, socio-économique et environnementale sur la capacité de stockage	B3	SMBRJ EPCI	AERMC ?	Partenaire technique : Bureau d'étude, Animation : ADAF, CA2 6, Agribiodrome Département
Identification des captages à sécuriser pour des raisons qualitatives ou quantitatives et propositions de pistes de sécurisation prenant en compte la disponibilité des ressources en eau	B4	SMBRJ/Membres du COPIL PTGE	Temps ETP	Gestionnaires AEP EPCI Département ARS
Réalisation d'un bilan de la qualité des eaux issues des captages dans le Rhône	B5	Gestionnaires AEP	CNR ? AERMC ?	ARS
Définition des modalités de mobilisation de la ressource Rhône pour l'AEP en période d'étiage	B6	EPCI Gestionnaires AEP Aval du BV	Temps ETP (gestionnaires AEP, SMBRJ…)	Membres du COPIL PTGE, SMBRJ, CNR
Suivi de la qualité des cours d'eau et des eaux souterraines en période d'étiage	B7	SMBRJ, fédé de pêche	AERMC	DREAL, OFB, BRGM Observatoire des eaux superficielles (département)
Suivi de la thermie des cours d'eau en période d'étiage	B8	SMBRJ, fédé de pêche		DREAL, OFB

Qui fait quoi ? Orientation C « Renforcer la capacité des sols à infiltrer et retenir l'eau, améliorer le fonctionnement des milieux »

Action	Code action	Maître(s) d'ouvrage(s)	Financeur(s) potentiel(s)	Partenaires (techniques, animation)
Amélioration des connaissances et sensibilisation à la problématique du drainage	C1	CA26		SMBRJ Agribiodrome
Installation de nouvelles stations hydrométriques sur les cours d'eau et réalisation de campagnes de jaugeages	C2	DREAL SMBRJ	DREAL	DDT
Renforcement du suivi des débits d'étiage des sources à enjeux	C3	DREAL SMBRJ Gestionnaires AEP		DDT, OFB (réseau ONDE)
Mise en place de nouveaux piézomètres	C4	BRGM SMBRJ		Animation, centralisation des données : SMBRJ
Réalisation d'une étude sur les écoulements du bassin versant du Roubion Jabron et priorisation des zones où ralentir l'eau	C5	SMBRJ ADAF, Permalab EPCI (Rex CCVD)	AERMC Département EPCI CNR	Partenaire technique : un bureau d'étude + institut de recherche (CNRS...), Participation : Permalab, CA 26 (AMI en cours), ADAF, CEN, SMBRJ (lien PAPI), EPCI
Restauration des tronçons de cours d'eau prioritaires du territoire	C6	SMBRJ	AERMC	Propriétaires/habitants
Ralentissement des écoulements des milieux drainés	C7	SMBRJ, CA 26 EPCI		Partenaires : bureau d'étude
Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion des zones humides	C8	SMBRJ	AERMC pour le PGSZH (voir REX PGSZH)	Partenaires : CA 26, OFB, CEN

Qui fait quoi ? Orientation C « Renforcer la capacité des sols à infiltrer et retenir l'eau, améliorer le fonctionnement des milieux »

Action	Code action	Maître(s) d'ouvrage(s)	Financeur(s) potentiel(s)	Partenaires (techniques, animation)
Elaboration d'une stratégie foncière liée à la protection des milieux aquatiques et des zones humides	C9	SMBRJ EPCI	AERMC	SAFER
Plantation de haies et inventaire du maillage bocager	C10	EPCI, département	Département de la Drôme (appel à projet), CNR, EPCI (PAT) , AERMC	Partenaires techniques : CA 26, Permalab, Agribiodrôme, ADAF SAFER SMBRJ
Renforcement de la capacité de rétention de l'eau dans les sols agricoles	C11	CA 26 EPCI	UE Ministère transition écologique Voir REX Valence Agglo	CA 26, ADAF, Permalab EPCI
Mise en place d'une gestion intégrée des eaux pluviales en zone urbaine	C12	EPCI / communes	AERMC	DDT
Amélioration de l'infiltration de l'eau dans les sols forestiers	C13	CNPF / ONF EPCI	AERMC	Syndicat des propriétaires forestiers 26 Centres de formation Département 26 et EPCI Exploitants forestiers et entreprises EPCI
Aides au maintien des prairies sur le territoire	C14	CA 26 EPCI ADEM	UE (MAEC) Ministère transition écologique (PSE) EPCI (PAT, stratégies agricoles)	EPCI, CA 26, syndicats agricoles, agribiodrome, ADEM

Qui fait quoi ? Orientation D : « Promouvoir des systèmes agricoles diversifiés et résilients »

Action	Code action	Maître(s) d'ouvrage(s)	Financeur(s) potentiel(s)	Partenaires (techniques, animation)
Appui de la recherche et de l'innovation sur les systèmes et les pratiques d'irrigation	D1	EPCI et autres maîtres d'ouvrage agricoles CA 26	CNR AERMC	Animation : CA 26, Agribiodrome Instituts de recherche techniques Coopératives, SID et autres partenaires agricoles
Amélioration des performances des réseaux du SID	D2	SID	SID, CNR, AERMC Ministère de l'agriculture	
Appui de la recherche et de l'innovation sur les pratiques agroécologiques	D3	EPCI CA 26	CNR AERMC	Animation : CA 26, Agribiodrome Instituts de recherche techniques Coopératives, SID, ADAF
Création de références sur les cultures adaptées au changement climatique	D4	CA 26	AERMC	Agribiodrome, coopératives et syndicats agricoles, SID, CIPAM, ADAF
Aide à l'installation de nouveaux agriculteurs avec des projets économes en eau	D5	CA 26, EPCI (via les PAT, organisation de réunions)		Réseaux impact, Terre de liens
Observatoire des assolements et des pratiques / des économies d'eau agricoles	D6	CA, OUGC	AERMC	Partenaires techniques : EPCI, agribiodrome, ADAF
Liens avec et entre les PAT du territoire qui portent des actions similaires en lien avec la résilience des exploitations	D7	Collectivités porteuses des PAT	Temps ETP	Agricourt (mise en relation des agriculteurs et des collectivités)
Étude et déploiement des dispositifs de financements innovants pour les agriculteurs	D8	Département et CA 26 DRAAF Coportage par des partenaires agricoles (pas forcément qu'un seul acteur identifié)	UE (MAEC) Ministère transition écologique (PSE) EPCI (PAT, stratégies agricoles), CNR	EPCI, CA 26, syndicats agricoles, agribiodrome

Elaboration PTGE – Gouvernance actuelle

Préfet

Garant de la démarche et de la pluralité des acteurs

Porteur

- Validation des moyens et budget
- Animation de la démarche

SecTec

- Vérification du respect de l'instruction de la démarche
- Accompagnement technique
- Préparation des comités stratégiques

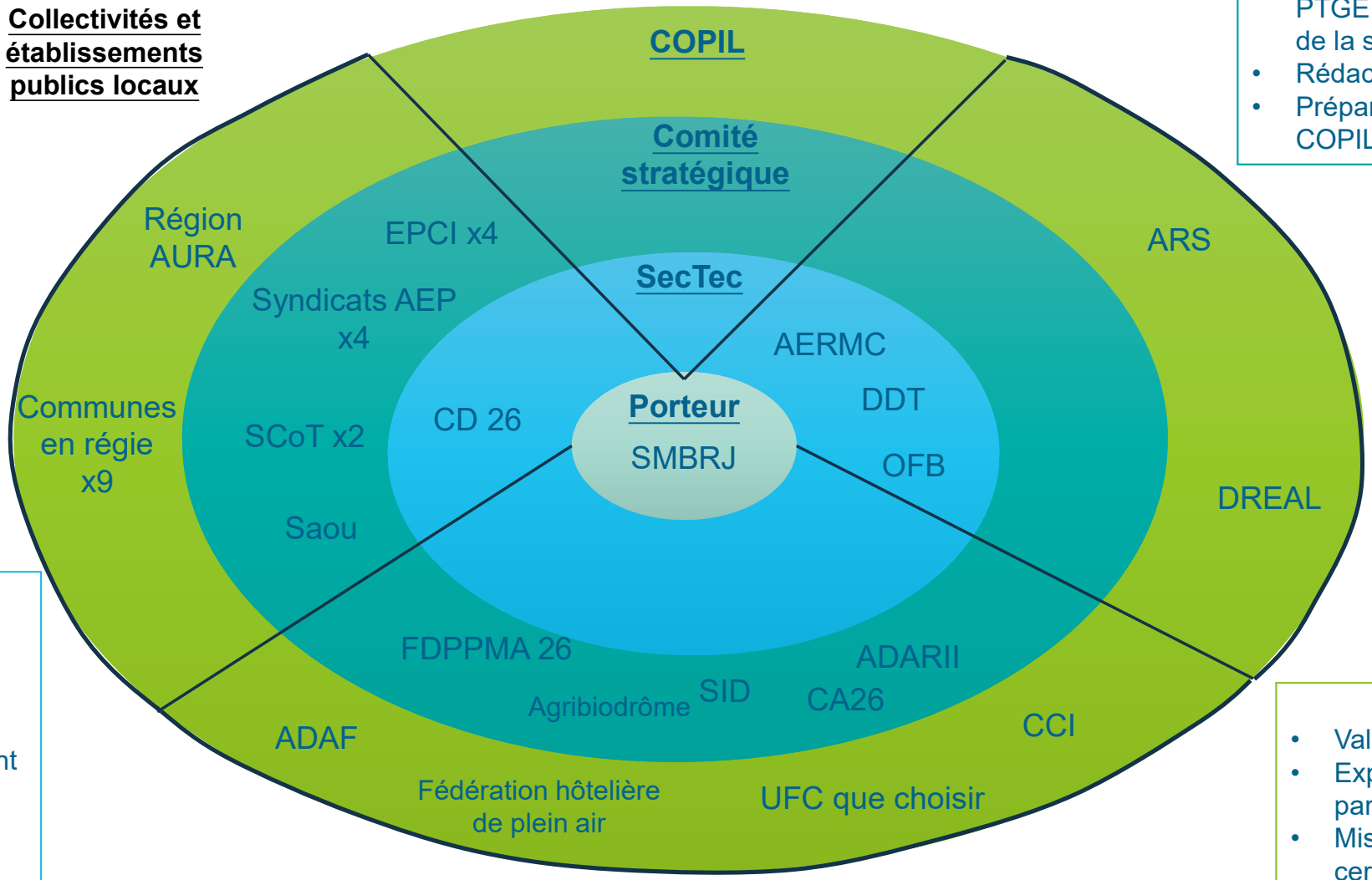

Comité stratégique

- Portage politique du PTGE, élaboration de la stratégie
- Rédaction du CCTP
- Préparation des COPIL

Représentants de l'Etat

COPIL

- Validation du PTGE
- Expression des parties prenantes
- Mise en débat de certains sujets

Mise en œuvre du PTGE – Gouvernance future

➔ Renforcer la coopération et la coordination entre acteurs de la gestion de l'eau

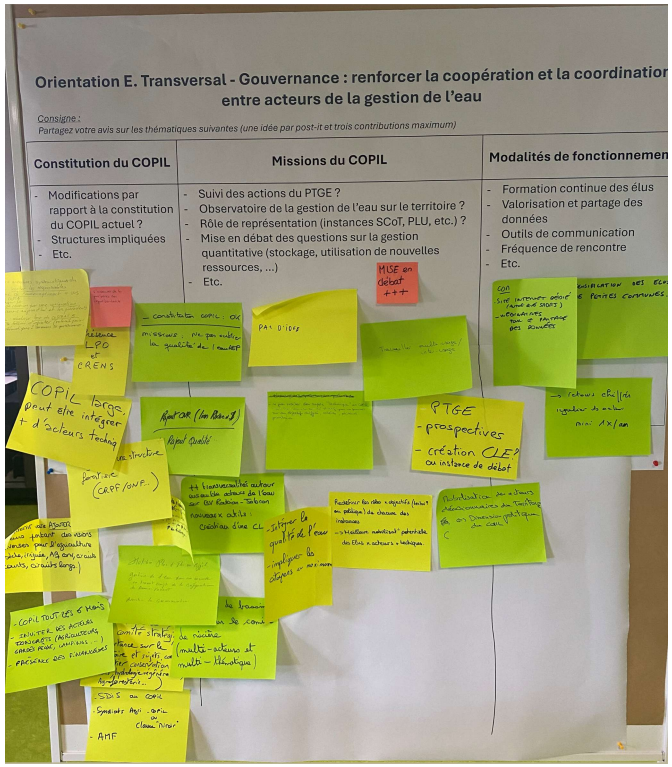

Tableau complété lors du COPIL n°4

Composition du COPIL :

- L'intégration de nouveaux acteurs permanents (propositions indiquées : AMF, SDIS, CNR, ONF, CRPF, LPO, CRENS, syndicats agricoles) Une présence renforcée des élus
- L'invitation ponctuelle de décideurs politiques et financeurs aux COPIL

Mission du COPIL :

- Le suivi des actions PTGE et la communication à leur sujet
- La sensibilisation des élus et des communes
- La création d'une instance type CLE
- Le rôle de liaison avec les autres projets en cours sur le territoire
- L'intégration de la dimension « qualité de la ressource » dans les préoccupations du PTGE
- Maintenir un travail inter-usages
- Ne pas forcément traiter les sujets techniques en COPIL, mais bien dans le CoStrat (travail sur les objectifs chiffrés, critères, secteurs prioritaires, etc.) pour limiter les répétitions

Modalités de fonctionnement du COPIL :

- La création d'un site dédié, en complément du site du SMBRJ
- L'organisation de webinaires pour le partage et la diffusion des données
- Une fréquence de réunion fixée à deux COPIL par an
- L'intégration des citoyens à la démarche PTGE

BRL INGÉNIERIE

Mailis.croizer@brl.fr
Sebastien.chazot@brl.fr

Merci de votre attention

BRL Ingénierie
1105, av. Pierre Mendès-France - BP 94001
30001 NÎMES Cedex 5 FRANCE
Tél. +33 4 66 87 50 85

https://brli.brl.fr/

Suivez-nous sur